

PAUL VIDAL

Conseiller délégué aux transports scolaires
et interurbains

Votre interlocuteur : Fabrice ARRIGONI
Tél. : 04 26 73 32 09
Courriel : fabrice.arrigoni@auvergnerhonealpes.fr

Réf. : DT19 I0466 L104008

Vos réf. : JT/24/07/2019

**Objet : Desserte de St Bonnet en Champsaur
ligne 4101 du réseau Transisère**

Monsieur Joël GIRAUD
Député des Hautes Alpes
10 Avenue de Vallouise
05120 L'ARGENTIERE-LA-BESSEE

Le Conseil régional, le **18 NOV. 2019**

Monsieur le Député,

J'ai bien reçu votre courrier relatif à la desserte de la commune Saint-Bonnet-en-Champsaur par la ligne Transisère 4101 (Grenoble – La Mûre – Gap) et votre souhait de déplacer l'arrêt actuel de la ligne à l'arrêt près de la mairie desservi par le réseau interurbain ZOU, afin d'améliorer la lisibilité de la desserte en transport en commun de cette commune des Hautes Alpes.

Par délégation, le Département de l'Isère assure, pour le compte de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la compétence transport scolaire et interurbain de voyageur. En conséquence, la Direction des Transports de la Région s'est rapprochée de la Direction des Mobilités du Conseil Départemental afin que cette dernière instruisse votre demande. Suite à cette analyse, il est apparu que cette modification de la desserte n'entraînait pas de problème d'exploitation.

La Région-Auvergne-Rhône-Alpes est donc favorable au déplacement de l'arrêt à la mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Cette modification devrait avoir lieu dans les prochaines semaines, le temps de mettre en place des actions permettant d'informer les usagers de la ligne utilisant cet arrêt.

La Direction des Transports de la Région Auvergne-Rhône-Alpes reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations les meilleures.



Paul VIDAL

Copie : M. Jean-Pierre BARBIER, Président du Conseil départemental Isère